



PREFET DU NORD

## Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

----

Commune de PROUVY

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La SAS LUCULLUS dont le siège social est situé 140 rue de Saint-Saulve à MARLY a déposé un dossier en vue d'obtenir l'enregistrement pour la création d'une unité de transformation agroalimentaire de charcuterie et confits à PROUVY - parc d'activités de l'Aérodrome Ouest, rue Aimé Césaire.

Ses activités principales suivantes sont soumises à enregistrement au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2220-2-a : préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale, par cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, torréfaction... dont la quantité de produits entrant est supérieure à 10 t/j.

2221-1 : préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale, par découpage, cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, salage, séchage, saurage, enfumage... dont la quantité de produits entrant est supérieure à 4 t/j.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, une consultation est organisée en mairie de PROUVY du **16 août 2018 au 14 septembre 2018 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet ou lui être annexées si elles sont remises par écrit.

Elles pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Nord – Direction de la Coordination des Politiques interministérielles – Bureau des Installations Classées pour la protection de l'environnement – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 - 59039 Lille Cédex ou par courrier électronique à l'adresse [pref-installations-classees@nord.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@nord.gouv.fr).

Une version numérique du dossier sera également disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord ([www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) - consultations et enquêtes publiques – installations classées pour la protection de l'environnement – autres ICPE : agricoles, industrielles, etc – enregistrements 2018) pendant une durée de quatre semaines.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairies de PROUVY, HERIN, ROUVIGNIES, LA SENTINELLE et TRITH-SAINT-LEGER.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Nord et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.